

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 292 – 21/03/2022

Notez ce prochain rendez-vous **NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Retrouvons notre rendez-vous annuel, pour un grand nettoyage du village et de ses abords

Rendez-vous **samedi 23 avril 2022**

à 9h30 à la salle des fêtes

Après un café d'accueil, les équipes seront constituées
Venez avec vos gants et vos outils, la municipalité fournit les sacs poubelle

A l'avance, merci de vous mobiliser nombreux pour maintenir la propreté de notre village



Conseil Municipal du 4 mars 2022

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le vendredi 4 mars dans la salle du Conseil. Il était possible d'y assister en visioconférence.

Ce Conseil a permis de statuer sur une demande faite par des habitants de la rue du fort qui souhaitent des cessions partielles de parcelle communale pour aménager un accès à l'arrière de leurs jardins : le Conseil n'est pas favorable à une cession de terrain mais favorable à une convention d'occupation du domaine public temporaire, avec autorisation d'aménagement d'un chemin carrossable.

S'agissant des affouages, le Conseil a décidé que les produits issus des coupes de bois seraient répartis entre les 5 affouagistes inscrits, en 5 parts, fixant le prix de la part à 50 €. Messieurs Eric MAUGRAS et Thomas COLIN ont été désignés garants des affouages.

Le Conseil a également permis de décider du financement de bons d'achat par la commune auprès de Nature en Fleurs à TOUL, pour les participants du village au concours des maisons fleuries, et du financement des colis aux anciens.

Il a enregistré le renouvellement de la convention passée avec la ville de TOUL pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols, ainsi que le renouvellement de l'adhésion à la mission RGPD (Règlement Général de Protection des Données) du Centre de Gestion 54.

Ce Conseil a enregistré la modification de durée hebdomadaire du poste de secrétaire de mairie, qui passe à 21h par semaine, et la décision de l'embauche du secrétaire de mairie, actuellement intérimaire mis à disposition par le Centre de Gestion 54, Monsieur Eloi CAZIN, en contrat à durée déterminée de 3 ans.

Ce Conseil a enfin pris acte des modifications du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Rappel : Tenue du bureau de vote

Attention : Modifications des horaires : Fermeture du bureau à 19h !

Par décret n° 2022-66 du 6 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République, il est notamment stipulé, en son article 3, que "Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 19h".

Si vous souhaitez participer à la tenue du bureau de vote, pour une ou plusieurs des dates des élections programmées en 2022, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie par mail, téléphone, ou plus simplement en y déposant le formulaire joint, complété de vos choix de dates et d'horaires.

Rappel des dates :

Election présidentielle : dimanches 10 et 24 avril 2022

Elections législatives. : dimanches 12 et 19 juin 2022

Les tranches horaires à assurer ont été portées à 2h45 et seront de 8h00 à 10h45, 10h45 à 13h30, 13h30 à 16h15, 16h15 à 19h00, ainsi que le **dépouillement des bulletins à partir de 19h00.**

A noter dans l'agenda

Prochain Conseil Municipal



Le prochain Conseil Municipal a été fixé au jeudi 7 avril 2022 à 20h00

Il portera essentiellement sur les votes des finances communales.

Il sera ouvert au public et toujours possible d'y assister en visioconférence.

Rendez-vous sur le site internet www.villeylesec.fr

Accès direct au lien de connexion en cliquant sur le logo de la commune, à droite sur la page d'accueil.

Attention : Ce lien ne sera actif que lorsque le conseil commencera !



ALMUTRA / Ma Mutuelle de Village

Nous vous rappelons que, pour les personnes qui souhaitent se renseigner sur cette mutuelle, **une permanence** est organisée dans la salle du Conseil de la mairie le **jeudi 7 avril 2022**.

Contactez ALMUTRA pour prendre rendez-vous, soit par **téléphone** au **03 83 90 82 00**, soit par **mail** à contact@almutra.fr

et bénéficiez d'une étude personnalisée et individuelle.



Bon à savoir

LOGEMENT - Travaux de rénovation énergétiques : les aides en 2022

Quelles sont les aides qui existent en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement à Villey le Sec ?

- **MaPrimeRenov Sérénité** : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements.

- **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).
- **MaPrimeRenov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE).
- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement.
- **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €.

Ces aides concernent l'ensemble des types de travaux de rénovation énergétique, notamment ceux d'**isolation**, de remplacement d'équipement de chauffage, de pompe à chaleur et de ventilation. Tous les types de revenus y sont éligibles par dégressivité en fonction de paliers hormis MaPrimeRenov Sérénité.

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des **entreprises labellisées RGE** (Reconnues Garanties pour l'Environnement). Vous pouvez retrouver les artisans chauffagistes RGE de **Meurthe-et-Moselle** <https://www.hellowatt.fr/chauffage/chauffagistes/meurthe-et-moselle/>

Pour plus d'informations allez sur le site de l'Ademe, d'**Hello Watt** <https://www.hellowatt.fr> ou de France Renov.

Point d'actualité Covid-19

Les mises à jour depuis le 28 février 2022 du décret du 1^{er} juin 2021

- Le port du masque n'est plus obligatoire, presque partout



Les principales dispositions qui restent maintenues :

- Les mesures "barrières" : les rassemblements, activités, réunions, déplacements, etc. doivent être organisés en veillant au respect de ces mesures ;
- Le port du masque dans les établissements de santé ;
- Le port du masque dans les transports. Celui-ci est toutefois limité aux espaces intérieurs des véhicules pour le transport maritime et terrestre. L'obligation de port du masque est supprimée pour les espaces accessibles au public des gares maritimes, des aéroports. Elle est limitée aux espaces dont l'accès est réservé aux détenteurs d'un titre de transport pour le transport terrestre.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site de la préfecture, sur la page <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Informations-COVID-19/Les-mesures-generales/Les-mesures-generales>.



Point sur les dossiers en cours

Installation d'une antenne "4G"

La société Hivory a déposé une déclaration préalable de travaux pour l'installation de cette antenne sur la parcelle communale ZA 40.

Le dossier de cette déclaration est consultable en mairie, aux heures d'ouverture.

"Cavité" du Fort

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) est venu le 17 mars, pour faire des relevés sur la galerie entre la batterie cuirassée et le réduit, en vue de préparer les mesures géophysiques.

Pour ces mesures, une équipe viendra à Villey le Sec du 11 au 15 avril. Vous la verrez probablement œuvrer dans les rues du village.

Une réunion a eu lieu le 23 mars à la mairie avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) et le service instructeur urbanisme de Toul.

Un document précisant les types de constructions qui seront impactées par le risque "cavité" et celles qui ne le seront pas, est en cours de finalisation.

Il pourra être consulté à la mairie par tous ceux qui envisagent des travaux dans la zone concernée.

Réserves à incendie

Les finitions de ce chantier devraient (enfin) être réalisées après moult rappels de l'entreprise.

Elagages

La mairie a fait procéder à l'élitage d'arbres qui menaçaient la sécurité de passage sur le chemin blanc.

Les plus gros morceaux de bois ont été déposés sur un tas à part, à côté de l'aire à déchets verts.

Ils sont à disposition des Trabecs qui souhaiteraient les récupérer pour se chauffer.

Il n'y a pas de gestion par la mairie : **premier arrivé, premier servi !!**

Attention de ne pas vous blesser ! Evitez de tronçonner à plusieurs en même temps !

Arrivée de réfugiés ukrainiens

Trois familles ukrainiennes fuyant la guerre ont été accueillies sur la commune de Pierre-la-Treiche.

Il y a une maman avec 3 enfants, une maman avec 2 enfants et un couple avec 3 enfants. Ces enfants sont âgés de 3 à 11 ans et doivent être scolarisés par le SIS Chaudeney/Pierre-la-Treiche/Villey le Sec.

Une réunion a eu lieu lundi 21 mars, avec l'inspectrice et les enseignantes.

Un apprentissage accéléré du français leur sera dispensé tous les matins, avec leurs parents. Ils seront répartis ensuite dans les classes les après-midis.

L'arrivée de ces huit enfants porte les classes à leur effectif maximum.

Il y aura lieu de les équiper en matériel scolaire (tablettes numériques, notamment) et de leur assurer la cantine si nécessaire.

La commune participera bien entendu au financement, au travers du SIS.

Les parents ont exprimé le souhait de pouvoir travailler au plus vite, pour limiter leur dépendance.

Retrouvez toutes nos infos sur notre site internet www.villeylesec.fr